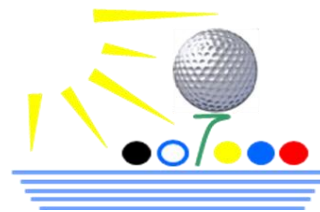


COMPETITIONS DES JEUNES 2012

1. Championnat des Ecoles de Golf Toutes Catégories
2. Championnat des Ecoles de Golf Poucets
3. Championnats Minimes & Benjamins
4. Championnats Moins de 13 ans
5. Championnats Poucets
6. Championnat de Pitch & Putt Jeunes
7. Championnat Pitch & Putt Poucets
8. Challenge des Jeunes de la Riviera
9. Championnat de Foursome Jeunes
10. Regroupement Poucets
11. Rencontre PACA/ Région Ligurie
12. Autres



REV 1 du 27/11/11

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 DES ECOLES DE GOLF

1. Condition de participation

La joueuse ou le joueur devra :

- être titulaire de la licence ffgolf de l'année en cours dans le Club ou l'école de golf qu'elle ou qu'il représente.
- avoir enregistré son certificat médical à la ffgolf 5 jours pleins ouvrables avant le début de l'épreuve
- respecter les catégories d'âge 2012 du Vade-mecum de la ffgolf
- être classé

2. Composition des équipes.

Chacune des écoles de golf pourra fournir une équipe composée de **5** enfants, garçons ou filles indifféremment, représentant chacune des catégories **1 Minimes, 2 Benjamin(e)s** et **2 Moins de 13 ans**. Les équipiers pourront changer au cours des tours.

Le sur-classement d'un jeune dans une catégorie sportive supérieure est possible mais le sous-classement d'un jeune dans une catégorie sportive inférieure n'est pas autorisé.

Catégorie Nationale	Millésime 2012
Minime 1&2	1996/97
Benjamin 1&2	1998/99
Enfant < 13 ans	2000 ou plus

3. Inscriptions

L'inscription de l'équipe devra être établie sur la "Feuille d'engagement au championnat des écoles de golf" émise par le Comité Départemental. Elle devra indiquer : l'école, l'étape, la catégorie, le nom, l'âge, l'index et le numéro de licence de chaque enfant et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr

Les droits d'inscription pour 2012 sont de **40€** par équipe pour les 3 tours, à faire parvenir au Comité Départemental avant le premier tour.

Seules les inscriptions reçues avant le **mercredi précédent l'épreuve** sur la feuille d'engagement seront prises en compte pour le classement du championnat. Les enfants se présentant à l'épreuve à l'heure mais sans avoir été inscrit par leur école à temps, ou ne conformant pas aux exigences du règlement, pourront participer, mais leurs scores ne seront pas retenus.

La présence d'un adulte accompagnateur par équipe est obligatoire. Les équipes sans accompagnateur au 1^{er} tour verront les points attribués réduits de 50%.

4. Forme de jeu

Le premier tour est un tour de qualification et se dispute sur 9 trous en Stableford, épreuve comptant pour l'index pour les joueurs autorisés. Les 2^{ème} et 3^{ème} tours sont des finales en match play.

5. Déroulement de l'épreuve.

Les rencontres entre écoles de golf s'effectueront sur 3 étapes.

1^{er} TOUR	9 mai	Mandelieu Grand Duc
2^{ème} TOUR - 1/2finale MP	23 mai	Victoria G.C.
3^{ème} TOUR - Finale MP	30 mai	Provençal Golf

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

6. Départage et Classement des équipes.

Après le 1er Tour, le classement sera établi sur la somme des **quatre** meilleurs scores en Stableford Net et Brut.

Le départage des ex aequo s'effectue sur le total des cartes en brut puis sur le brut des moins de treize ans puis des benjamins puis des minimas. S'il y avait encore des ex aequo le départage se ferait en net avec le même système.

Les points attribués seront :

- l'équipe classée 1^{ère} de l'étape, 10 points
- l'équipe classée 2^{ème} de l'étape, 9 points
- l'équipe classée 3^{ème} de l'étape, 8 points
- l'équipe classée 4^{ème} de l'étape, 7 points
- l'équipe classée 5^{ème} de l'étape, 6 points
- l'équipe classée 6^{ème} de l'étape, 5 points
- l'équipe classée 7^{ème} de l'étape, 4 points
- l'équipe classée 8^{ème} de l'étape, 3 points
- l'équipe classée 9^{ème} de l'étape, 2 points
- l'équipe classée 10^{ème} de l'étape, 1 point
- équipes absentes, 0 point

7. Match Play

Les 4 premières équipes sont qualifiées en Poule A, les 4 équipes suivantes disputent la Poule B.

Afin de former les jeunes aux épreuves fédérales amateurs par équipes, la réglementation pour la phase Match Play sera autant que possible conforme à celles du Vade-mécum (Chapitre IV-2/Phase Finale)

Forme de jeu est 1 foursome et 3 simples consécutifs sur 9 trous.

POULE A

- Demi-finale Match 1 :1 v 4 et Match 2 : 2 v 3.
- Finale Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2 pour le titre.
Les vaincus se rencontrent entre eux pour la 3^{ème} place.

POULE B

Suivant le nombre d'équipes engagées :

- Demi-finale Match 1 :1 v 4 et Match 2 : 2 v 3.
- Finale Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2 .
Les vaincus se rencontrent entre eux.

La « Fiche d'ordre de jeu » fera office de feuille d'inscription et devra parvenir au Comité Départemental au plus tard le lundi précédent l'épreuve. L'école a libre choix de la composition du foursome, qui partira en premier, suivi des simples dans l'ordre croissant des index arrondis. L'école pourra modifier l'ordre de jeu jusqu'à 15 minutes avant l'heure officielle de départ du foursome.

Afin d'éviter l'égalité au terme du match, le foursome sera valorisé de 2 points et chaque simple de 1 point. Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

8. Marques de départs.

Les marques de départ seront définies au règlement particulier de l'épreuve et affichées sur le Tableau Officiel le jour de la compétition.

9. Tenue des équipiers.

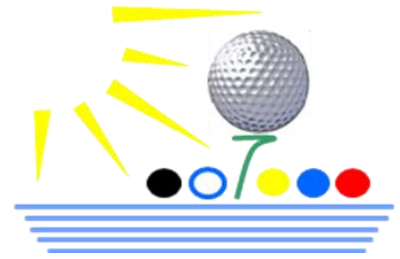
Nous demandons aux écoles de golf de veiller que la tenue de jeunes les représentant soit en conformité avec les recommandations du Vade-mecum Article 1-8 Comportement et étiquette. Les équipiers **doivent** porter la même tenue, celle du club

10. Prix.

L'équipe Championne Départementale des Ecoles de Golf sera récompensée par un trophée symbolisant ce titre et remis en jeu chaque année.

11. Comité de l'Epreuve.

- Un représentant du Comité Départemental des Alpes Maritimes
- Un arbitre désigné pour l'épreuve
- Un représentant du Club recevant



FEUILLE D'ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DES ECOLES DE GOLF TOUTES CATEGORIES

Ecole de Golf :.....

Etape N°.....

Engage 1 équipe : 1 minime, 2 benjamins(es) et 2 moins de treize ans

Catégorie	Nom	Prénom	Age	Index	N° licence
Minime					
Benjamin					
Benjamin					
-13 ans					
-13 ans					

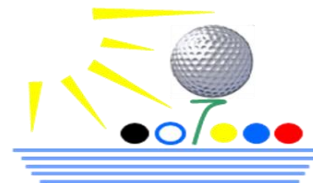
Nous renvoyer la feuille d'engagement impérativement avant le mercredi précédant l'étape à cdgolf06@yahoo.fr

Joindre impérativement un chèque de 40 € lors du premier tour

Accompagnateur (obligatoire):.....

Fait A le

Responsable de l'école



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 DES ECOLES DE GOLF POUCETS

1. Condition de participation

La joueuse ou le joueur devra: être titulaire de la licence FFGolf de l'année en cours dans le Club ou l'école de golf qu'elle ou qu'il représente, avoir enregistré son certificat médical à la FFGolf 5 jours pleins ouvrables avant le début de l'épreuve et respecter les catégories d'âge 2012 du Vademecum de la FFGolf et être classé.

2. Composition des équipes.

Chacune des écoles de golf participantes fournira une équipe composée de 3 Poucets, garçons ou filles indifféremment, mais la mixité dans les équipes est souhaitable. Les équipiers pourront changer au cours des tours.

Le sur-classement d'un « Enfant » dans la catégorie « Poucet » est autorisé.

Catégorie Nationale	Millésime 2012
Enfant	2004 et plus
Poucet 1	2003
Poucet 2	2002

3. Inscriptions

Les inscriptions de l'équipe devra être établie sur la "Feuille d'engagement au championnat des écoles de golf" émise par le Comité Départemental. Elle devra indiquer; l'école, l'étape, la catégorie, le nom, l'âge, l'index et le numéro de licence de chaque enfant et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr

Pour l'année 2012, il est demandé à chaque Ecole un droit d'inscription de **30€** par équipe à verser au Comité Départemental avec l'inscription à la première compétition.

La présence d'un adulte accompagnateur est obligatoire pour chaque équipe. Les équipes sans accompagnateur verront les points attribués réduits de 50%.

Seules les inscriptions sur la feuille d'engagement reçues 7 jours précédents l'épreuve seront prises en compte pour le classement du championnat. Les enfants se présentant à l'épreuve à l'heure mais sans avoir été inscrit par leur école à temps, pourront participer, mais leurs scores ne seront pas retenus.

4. Déroulement de l'épreuve.

Les rencontres entre écoles de golf s'effectueront sur 3 étapes.

1^{er} TOUR	22 Février	Nice C. C.
2^{ème} TOUR	14 Avril	Provençal Golf
3^{ème} TOUR	9 Juin	St Donat Compact

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

5. Forme de jeu et marques de départs.

Les 1^{ère} et 3^{ème} étapes se disputeront sur 9 trous en « Strokeford » qui est une formule "Stableford" aménagé pour les parcours compacts de Par 3 : le joueur marque des points selon le nombre de coups joués (5 pour le Par, 4 pour un Bogey, etc) ; à 7 coups il marque encore un point et à 8 il relève sa balle.

Les marques de départ seront adaptées à la Catégorie Poucets par le Comité de l'Epreuve.

La deuxième étape se déroulera sous forme d'une épreuve spécifique constituée d'ateliers s'inspirant des épreuves dites des « drapeaux ».

6. Epreuve Spécifique.

L'épreuve spécifique comprend 5 ateliers :

- Approches courtes
- Putting
- Sortie de bunker
- Drive : longueur et direction
- Règles et étiquette.

Pour les 3 premiers ateliers, 3 joueurs notent les autres selon un barème établi. L'atelier de drive sera noté par des bénévoles et pour les Règles, un arbitre corrigera les questions sur les Règles.

Chaque atelier rapporte des points (ex-æquo compris) suivant le barème : 1^{er} 20 pts, 2^{ème} 19 pts, 3^{ème} 18 pts, etc.

7. Classement des équipes.

Après chaque étape, le classement sera établi sur la somme des 3 scores pour les étapes en "Strokeford" et les 2 meilleurs scores par atelier pour l'étape de l'épreuve spécifique.

Les points attribués seront :

- l'équipe classée 1^{ère} de l'étape 10 points
- l'équipe classée 2^{ème} de l'étape 8 points
- l'équipe classée 3^{ème} de l'étape 6 points
- l'équipe classée 4^{ème} de l'étape 5 points
- l'équipe classée 5^{ème} de l'étape 4 points
- l'équipe classée 6^{ème} de l'étape 3 points
- l'équipe classée 7^{ème} de l'étape 2 points
- l'équipe classée 8^{ème} de l'étape 1 points
- les équipes absentes 0 points

Les ex aequo partagent le cumul des points des places en cause. Le classement définitif de l'épreuve sera établi en cumulant les points attribués aux 3 étapes.

8. Départage.

Le départage des ex æquo du classement définitif s'effectue sur le meilleur résultat de la dernière étape puis la première et la deuxième étape.

9. Tenue des équipiers.

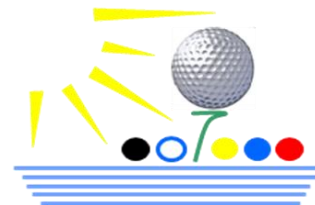
Nous demandons aux écoles de golf de veiller que la tenue de jeunes les représentant soit en conformité avec les recommandations du Vade-mecum Article 1-8 Comportement et étiquette. Les équipiers **doivent** porter la même tenue.

10. Prix.

L'équipe Championne Départementale Catégorie Poucets sera récompensée le dernier jour de l'épreuve par un trophée symbolisant ce titre et remis en jeu chaque année.

11. Comité de l'Epreuve.

- Un représentant du Comité Départemental des Alpes Maritimes
- Un arbitre désigné pour l'épreuve
- Un représentant du Club recevant



**FEUILLE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT
DES ECOLES DE GOLF POUSETS**

Ecole de Golf :

Etape N°

Engage 1 équipe de trois poucets

Catégorie	Nom	Prénom	Age	Index	N° licence

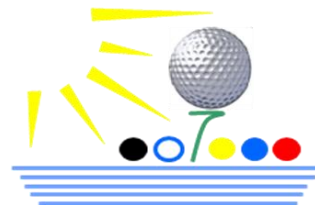
Nous renvoyer la feuille d'engagement impérativement avant le mercredi
précédant l'étape à cdgolf06@yahoo.fr

Joindre obligatoirement un chèque de 30 € lors du premier tour

Accompagnateur (obligatoire) :

Fait A le

Responsable de l'école



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 DES MINIMES ET BENJAMINS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU :

Championnat ouvert aux Filles et Garçons Benjamin(e)s (nés en 1998 et 1999) et Minimes (nés en 1998 et 1997), de nationalité française, licenciés FFG dans les Alpes Maritimes, à jour de leur certificat médical.

Cette compétition permet la participation au Mérite Régional en vue de la qualification aux Championnats de France des Jeunes.

Seuls les 3 meilleurs index filles et les 15 meilleurs index garçons de chaque catégorie inscrits à la date de clôture seront retenus pour participer au championnat, avec limitation du champ des index par catégories :

Minimes Garçons: index maximum 15
Minimes Filles: index maximum 18

Benjamins : index maximum 25
Benjamines : index maximum 28

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le premier tour de l'épreuve.

Cette épreuve se déroule sur 36 trous en Stroke Play Brut. Pour les marques de départ, voir recommandations

§5-3-6-4 du Vade-mecum

Dates et lieux des tours : Minimes : le 14/03/2011 à Royal Mougins et le 28/03/2011 à Barbossi

Benjamins: le 14/03/2011 à Cannes Mougins et le 28/03/2011 à Barbossi

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

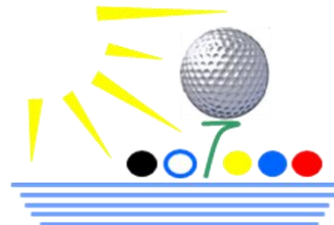
Classement : Les titres de Championne et Champion Départemental Minime et Benjamin seront décernés en cumulant les scores bruts des deux tours. En cas d'égalité pour la première place, le départage se fera sur le score du second tour, et si l'égalité persiste par départage informatique sur le second tour puis sur le premier. Ce principe de départage sera aussi appliqué pour la dernière place des qualifiés au Mérite Régional

Qualification au Mérite Régional : Le nombre de qualifiés à cette épreuve correspondra aux quotas attribués par la Ligue pour le Mérite Régional en fonction des index maximum imposés. Les joueurs "Protégés" sont qualifiés d'office au MIR.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer ; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence, un numéro téléphone et une adresse Mail et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr, avant le 7 mars 2011.

Comité d'organisation : Un représentant du Comité Départemental, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 DES MOINS DE TREIZE ANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2012

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU :

Ouverte aux filles et garçons de Moins de Treize ans (nés en 2000 et après), de nationalité française, licenciés F.F.G dans les Alpes Maritimes à jour de leur certificat médical et être classé.

Cette compétition permet la participation au Mérite Régional en vue de la qualification aux Championnats de France des Jeunes. Dans la mesure des places disponibles, des Wild Cards pourront être attribuées à des joueurs étrangers, leur participation ne comptant pas pour le titre ni la sélection au Mérite, mais permettant la participation au Championnat Inter-Comités.

Seuls les 20 meilleurs index garçons et les 4 meilleurs index filles inscrits à la date de clôture seront retenus pour participer au championnat, avec limitation du champ des index par catégories :

Moins de Treize ans filles : index maximum 40 moins de Treize ans garçons : index maximum 35

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le premier tour de l'épreuve. Cette épreuve se déroule sur 36 trous en Stroke Play Brut. Pour les marques de départ, voir recommandations §5-3-6-4 du Vade-mecum.

Dates et lieux des tours : le 21/03/2012 à Biot G.C. et le 4/04/2012 à Mandelieu Old Course

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

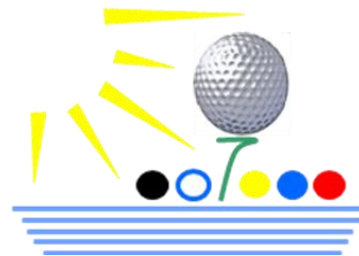
Classement : Les titres de Championne et Champion Départemental seront décernés en cumulant les scores bruts des deux tours. En cas d'égalité pour la première place, le départage se fera sur le score du second tour, et si l'égalité persiste par départage informatique sur le second tour puis sur le premier. Ce principe de départage sera aussi appliqué pour la dernière place des qualifiés au mérite.

Qualification au Mérite Régional : Le nombre de qualifiés à cette épreuve correspondra aux quotas attribués par la Ligue pour le Mérite Régional en fonction des index maximums imposés. Les joueurs "Protégés" sont qualifiés d'office au MIR.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer ; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence, un numéro de téléphone et une adresse Mail et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr, **avant le 14 mars 2012.**

Comité d'organisation : Un représentant du Comité Départemental, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.



REV 1 du 26/11/11

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 DES POUSETS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2012

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU :

Ouverte aux filles et garçons nés en 2002 ou après, de nationalité française, licenciés F.F.G dans les Alpes Maritimes à jour de leur certificat médical **et être classé.**

Cette épreuve se déroule sur un tour de 9 trous en « Strokeford. » qui est un strokeplay aménagé pour les poucets : le joueur marque des points selon le nombre de coups joués; à 7 il marque encore un point, à 8 il relève sa balle et passe au trou suivant. Les garçons et les filles partiront des mêmes marques.

Ce championnat se déroulera en même temps que le troisième tour du championnat des écoles de golf poucets. Selon le nombre d'écoles participantes au Championnat, des joueurs non participants au championnat pourront être inscrit à titre individuel.

Date et lieux du tour : le 9 juin 2012 sur le Compact de St Donat

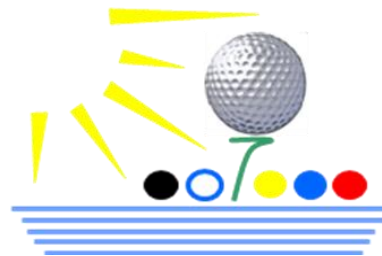
Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Classement : Les titres de Championne Départementale et Champion Départemental des poucets seront décernés à l'issue de la compétition. Si un ou plusieurs enfants réalisent le même score que le premier du classement final, ils joueront, selon les Règles, autant de trous supplémentaires qu'il leur sera nécessaire pour se départager la première place.

ENGAGEMENT

Les inscriptions individuelles devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence et un numéro de téléphone et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr, avant **le 2 juin 2012.**

Comité de l'Epreuve : Un représentant du Comité Départemental des Alpes Maritimes, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2012 PITCH & PUTT DES POUSETS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2012

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU:

Ouverte aux premiers 36 inscrits, filles et garçons (série unique mixte) nés en 2002 ou après, licenciés F.F.G dans les Alpes Maritimes, à jour de leur certificat médical et classé.

Date et lieux du tour : le samedi 15 septembre 2012 sur le Pitch & Putt du Nice C.C.

Tour de qualification sur 18 trous en stroke play. Départ en shot-gun à 9h00.
Les 16 premiers sont qualifiés pour la phase finale. En cas d'égalité pour les dernières places, play-off en mort subite.

Phase Match Play. Départ en shot-gun à 13h30
Les 16 premiers sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.
Les 1/ème, ¼, ½ et finale sur 9 trous. En cas d'égalité, play-off en mort subite.

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés.
Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

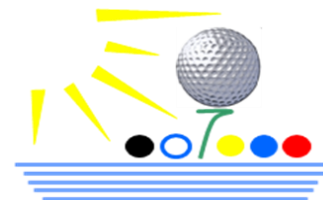
ENGAGEMENT

Les inscriptions individuelles devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence et un numéro de téléphone et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr, avant **le 8 septembre 2012**.

Comité de l'Epreuve : Un représentant du Comité Départemental des Alpes Maritimes, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.

TROPHEE DU JEUNE GOLFEUR

Cette épreuve est qualificative pour représenter le département au Trophée du Jeune Golfeur en Octobre.



Rev 1 du 26/11/11

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE PITCH & PUTT DES JEUNES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2012

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU :

Ouverte aux filles et garçons nés entre 1996 et 2001 inclus, licenciés F.F.G dans les Alpes Maritimes à jour de leur certificat médical et ayant un classement Fléole avec un index inférieur à 53,4.

Cette épreuve se déroule en Stroke Play sur des tours de 9 trous.. La compétition débutera avec un tour de qualification pour les garçons et filles Minimes, Benjamins et Poussin. Les 9 meilleurs scores de chaque catégorie d'âge, garçons et filles confondus, seront qualifiés pour la phase finale d'un tour.

En cas d'égalité, autant pour la 1^{ère} place que pour la 9^{ème} place de qualification, le départage se fera selon le logiciel informatique ffg.

Marques de départ unique.

Date et lieux des tours : le samedi 29 septembre 2012 sur le Compact de St Donat

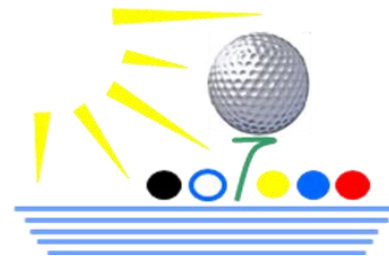
Classement : Les titres de Champion Départemental de Pitch & Putt seront décernés à l'issue de la compétition à chaque catégorie.

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ENGAGEMENT

Les inscriptions individuelles devront être établies sur les "Feuilles d'engagement au championnat individuel" émises par le Comité Départemental. Elles devront indiquer; le nom, la catégorie d'âge, l'index, numéro de licence et un numéro de téléphone et être envoyées par mail au comité départemental cdgolf06@yahoo.fr, avant **le 22 septembre 2012**.

Comité de l'Epreuve : Un représentant du Comité Départemental des Alpes Maritimes, un arbitre désigné pour l'épreuve et un représentant du golf recevant.



**FEUILLE D'ENGAGEMENT AUX
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX INDIVIDUELS 2012**

Rappel des dates des épreuves :

CATEGORIE	1 ^{er} TOUR		2 ^{ème} TOUR	
MINIMES	14/3	Royal Mougins	28/3	St Donat
BENJAMINS	14/3	Cannes Mougins	28/3	St Donat
MOINS DE 13 ANS	21/3	Biot GC	4/4	Mandelieu OC
POUCETS	9/6	St Donat compact	-	-
P&P POUCETS	15/9	Nice CC	-	-
P&P JEUNES	29/9	St Donat compact		

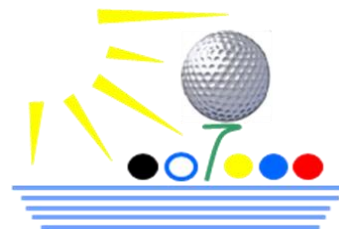
Inscription :

NOM	
PRENOM	
CATEGORIE D'AGE	
INDEX	
N° LICENCE	
N° TELEPHONE ET/OU MAIL	

Renvoyer la feuille d'engagement impérativement 7 jours avant le premier tour et envoyer par mail au cdgolf06@yahoo.fr.

DATE :

SIGNATURE :



CHALLENGE DES JEUNES DE LA RIVIERA

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE 2012

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FORME DE JEU

Ouverte aux filles et garçons Benjamins et de Moins de Treize ans (nés en 1999 et après), licenciés F.F.G dans les Alpes Maritimes à jour de leur certificat médical et ayant un index compris entre 15,5 et 36,4.

Cette compétition se déroule sur 3 Tours de 9 trous et peut être intégrée à des compétitions de classement se déroulant au Provençal Golf, au Grand Duc à Mandelieu et au Victoria G.C.

Des points sont attribués selon le classement de chaque épreuve.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
50	40	30	28	26	24	23	22	21	20	19	18	17	16

Etc.... jusqu'au 30^{ème}

En cas d'ex aequo ceux-ci se partagent les points. Un classement final est établi par adition de ces points. Les marques de départ sont celles en vigueur dans les Clubs.

Dates et lieux des tours : le 15/09/2012 au Provençal Golf
le 6/10/2012 à Mandelieu Grand Duc
le 10/11/2012 au Victoria G.C.

Conditions particulières : Epreuve non fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés. Aucuns non joueurs quels qu'ils soient : parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc. (autres que les accompagnateurs éventuellement désignés par le Comité) **n'auront le droit d'être sur le parcours** pendant la durée de la compétition. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir avant le mercredi, minuit, précédant le tour par mail au Cdgolf06@yahoo.fr en précisant la date de naissance, l'index, le club et le numéro de licence. Seuls les trente premiers inscrits prendront part au Challenge.

Le règlement de l'inscription se fait au golf le jour de la compétition. Un joueur s'étant inscrit et ne venant pas le jour de la compétition sans prévenir sera exclu pour les autres tours.